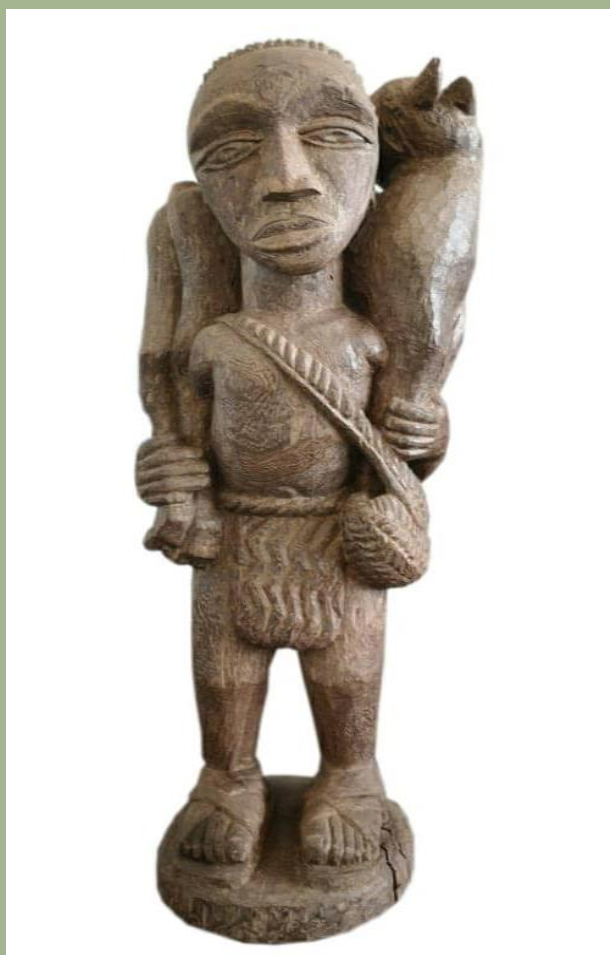


NTELA

_____ N° 02, Vol. 2, Juillet-Décembre 2021 _____



ISSN : 2789-3588

**Revue du Centre Universitaire de Recherche
sur l'Afrique (CURA)**

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien
Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)
BP : 2642, E-mail : cura.congobrazza@gmail.com
Tél. : + 242 066690087 / 055769593 / 044108897

Couverture : Figure de chasseur bantou de l'Afrique centrale. Statuette collectée par le Laboratoire d'Anthropologie et d'Histoire (actuelle Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines de l'Université Marien Ngouabi), entre les années 1975 et 1980. Dans les langues kongo de cette sous-région, le bon chasseur est justement appelé « *NTELA* ». Par métonymie, ce nom symbolise l'homme constamment animé par la quête des savoirs et des connaissances ; un scientifique qui cherche, qui trouve et qui partage ses trouvailles avec les autres au moyen de la publication.

Les opinions exprimées dans les différents textes publiés ici sont celles de leurs auteurs. Elles n'engagent nullement la Revue *NTELA*

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien
Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)
E-mail : cura.congobrazza@gmail.com

NTELA

_____ N° 02, Vol. 2, Juillet-Décembre 2021 _____

ISSN : 2789-3588

**Revue du Centre Universitaire de Recherche
sur l'Afrique (CURA)**

Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines/Université Marien
Ngouabi, Brazzaville (République du Congo)
BP : 2642, E-mail : cura.congobrazza@gmail.com
Tél. : + 242 066690087 / 055769593 / 044108897

Publications semestrielles de la Revue NTELA

Directeur de publication

Yvon-Norbert GAMBEG

Rédacteur en chef

Jean Félix YEKOKA

Comité de rédaction

Jacques Nkeoua Oumba, Paul Kibangou, Régina Patience Ikemou, Rony Dévyllers Yala Kouanzi, Samuel Kidiba, Dieudonné Mouakouamou Mouendo, Didace Kevin Kouloungou Boungou, Jean-Bruno Bayette, Dreid Miché Kodja Manckessi.

Comité scientifique

Jean-François Owaye, Professeur, Université Omar Bongo (Gabon), Miche-Alain Mombo, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Georges-Claude Tshund'Olela, Professeur, Université de Kinshasa (RD. Congo), Omer Massoumou, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Françoise Blum, Professeur, Université Paris 1, Panthéon Sorbonne (France), Bienvenu Boudimbou, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo), Joachim Emmanuel Goma-Thethet, Professeur, Adon Simon Affessi, Maître de Conférences, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire), Université Marien Ngouabi (Congo), Dieudonné Tsokini, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Pierre Yvon Ndongo Ibara, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Joseph Zidi, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo), Henri Yambéné Bomono, Professeur, Université Yaoundé 1 (Cameroun), Jean Félix Yekoka, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo), Rogacien Tossou, Maître de Conférences, Université d'Abomey-Calavi (Bénin), Université Marien Ngouabi (Congo), Yvon-Norbert Gambeg, Professeur, Université Marien Ngouabi (Congo), Sophie Pulchérie Tape, Maître de Conférences, Université Peleforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire), Amuri Mpala Lutébélé, Professeur, Université de Lubumbashi (RD. Congo), Didier Ngalebaye, Maître de Conférences, Université Marien Ngouabi (Congo).

Infographie : Dreid Miché KODIA MANCKESSI

SOMMAIRE

Éditorial

Articles

I. SOCIOLOGIE

Pratiques sexuelles des jeunes filles de la commune d'Abobo (Côte d'Ivoire) en contexte d'introduction des ARV dans le champ médical du VIH/sida

Anon Félix N'DIA, Assian Agnès Chantal AHUIE 15

Les implications de la planification familiale dans la dynamique socio-économique et environnementale des populations de la commune d'Agbangnizoun au sud du Bénin

Offin Lié Rufin AKIYO 31

Les fonctions socioculturelles du piment chez les Akyé du Canton N'Kadié en Côte d'Ivoire

Ramatou TRAORÉ, Kouacou ANZIAN, N'drin Claverine Dominique N'GUESSAN LOBOUÉ 47

La politique de municipalisation accélérée en République du Congo et ses implications sociologiques et économiques : cas de Makoua dans le département de la Cuvette centrale

Richard Macaire LENGU 69

La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire : une étude de cas sur les sites miniers de Bonikro et Hiré

Iguélédjôh Annick SILUÉ épouse OUATTARA, Kouassi Nicolas KOUADIO, Pierre ÉHOUSSOU 89

Les inégalités dans les parcours scolaires : Les redoublements dans l'enseignement secondaire au Cameroun

Mathias ATSATITO 115

II. PSYCHOLOGIE

Comportements civiques organisationnels et stress au travail chez le personnel des services de soins du CHU-Campus de Lomé, Togo

Pazambadi KAZIMNA 145

L'expérience de la thérapie EMDR auprès d'un adolescent vivant avec le VIH au Centre de Traitement Ambulatoire de Brazzaville (Congo)

Patient Bienvenu MOUZINGA-KIMBAZA, Yawa Ossi ESSIOMLE, Edmond Guy Serge DIBALA 161

Schémas précoces inadaptés chez les personnes dépendantes aux substances psychoactives à Lomé, Togo

Kaka KALINA, Marodéqueba BARMA, Reine Soume TENE 177

III. SCIENCES DE L'ÉDUCATION ET COMMUNICATION

Évaluation de la mise œuvre de la démarche expérimentale OPHERAIC dans les collèges de Brazzaville

Chris Poppel LOUYINDOULA BANGANA YIYA 201

Communication pour la promotion de l'allaitement maternel exclusif à Abidjan

Abibata DRAMÉ, Amah Victoire KOUADIO 221

Problèmes d'enseignement du commentaire composé dans des lycées en République du Congo

Ida Rose Aimée PANDI née MABIALA 241

IV. LITTÉRATURE-SCIENCES DU LANGAGE-ANGLAIS

La métaphore du corps et du cœur dans les œuvres poétiques de Patricia Siliadin, Jean-David Messangan, Patron Henekou et de Gilles Bocco

Essotorom TCHAO, Dilone Ograbakou ABAGO, Mawuli Kodjo AVULETEY 267

Quelques aspects stylistiques du discours rapporté chez Patrick Modiano

Arsène ELONGO, Augustin NOMBO, Noé Marius MOUKIAMA NGANKOUSSOU 287

La perception de la nature dans l'œuvre théâtrale de Henri Djombo : pour une approche écocritique Bellarmin Étienne ILOKI	301
Le verbe <i>olia</i> « être » dans la langue <i>likwála</i> Régina Patience IKEMOU	325
Poétique du nominal, du spatial et du fragmenté dans les récits de voyage de Théophile Gautier Didier Judes ONDOUO	335
Transposition linguistique chez des humoristes ivoiriens : cas de le Magnific, Boukary et de Perpignan Médard Brou KOUAKOU	351
Formes et enjeux de passages vers une liberté populaire dans 5 <i>Octobre An Zéro</i> d'APEDO-AMAH Paméssou WALLA	369
<i>L'Autre bord</i> de Jean Kantchébé : une pièce de théâtre à tonalité existentialiste Seexonam Komi AMEWU	383
Upgrading English as a Foreign Language Learners' Speaking Skill through Effective Communicative Activities Azoua Mathias HOUNNOU	397
Grift, Perseverance, and Resilience on the Golden Path to Ascendancy: A Critical Reading of Maya Angelou's "Still I Rise" and Langston Hughes's "Mother to Son." Kodzo Kuma AHONDO	409
Patriarchal System and Women's condition in Flora Nwapa's and Buchi Emecheta's works Flore DIATOULOU, Zéphirin BOKOTIABATO MOKOGNA	427

Le mot de la rédaction

Le comité de rédaction de la revue *Ntela* est heureux de présenter dans cette livraison d'autres articles reçus pour le compte du numéro de décembre 2021. On le voit, il s'agit ici du second volume de ce deuxième numéro qui souligne le dynamisme de la recherche et de la diffusion des savoirs en Afrique, notamment dans l'espace académique CAMES. L'idée de faire deux volumes se justifie par la densité numérique et la diversité originelle des textes retenus par le comité des pairs consultés pour leur évaluation.

Les articles constituant le premier volume de ce numéro concernent trois disciplines des sciences humaines proches que sont l'histoire, la géographie et la philosophie. Ceux réunis dans ces colonnes concernent la sociologie, la psychologie, les sciences de l'éducation, la communication, la littérature, les sciences du langage et l'anglais. Ils viennent des pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, la République du Congo et le Togo. L'honneur et le plaisir qui sont pour nous de publier, dans ce volume, les vingt-trois textes originaux venus d'horizons scientifiques divers nous confortent dans notre engagement de participer efficacement à la mission de diffuser les savoirs en Afrique et dans le reste du monde.

Le comité de rédaction félicite les auteurs et tous ceux qui ont collaboré dans la matérialisation de cette œuvre. Il leur souhaite, déjà, une bonne fin d'année, dans l'espoir que celle qui s'ouvre bientôt leur offre encore des perspectives meilleures. Les lecteurs de l'ensemble des textes publiés dans ce deuxième numéro sont encouragés à en faire bon usage et à participer, de la sorte, au développement de l'Afrique. La publication du troisième numéro de *Ntela* interviendra en juin 2022. C'est un rendez-vous ferme !

La rédaction

I. SOCIOLOGIE

La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire : une étude de cas sur les sites miniers de Bonikro et Hiré

Iguélédjôh Annick SILUÉ épouse OUATTARA*

Kouassi Nicolas KOUADIO**

Pierre ÉHOUSSOU***

Résumé

Cet article questionne les relations entre les acteurs de l'industrie minière dans le cadre des programmes de gestion communautaire initiés lors de l'implantation des usines d'exploitation minière. Partant, il fait ressortir les facteurs des conflits qui opposent la compagnie minière aux communautés locales ainsi que les stratégies de résilience de la compagnie. L'étude a été réalisée auprès de 29 personnes composées de personnels administratifs de la compagnie, de membres de la communauté et d'acteurs institutionnels de la région. Les données ont été collectées à partir d'un entretien et d'une observation participante. À partir d'une approche qualitative construite sur la théorie de l'analyse stratégique de M. Crozier et E. Friedberg (1977), l'étude démontre que suite aux interactions conflictuelles, la relation communautaire a été construite à partir de processus négociés entre la compagnie minière et les communautés impactées par le projet d'installation des mines.

Mots-clés

Compagnie minière, relation communautaire, conflits, négociation, Côte d'Ivoire.

Abstract

This article questions the relationships of actors involved in the mining industry on the ground of community management programs which have been initiated during the establishment of the mining factories. It also highlights factors of conflicts opposing a mining company to the

*Sociologue, Université Péléforo Gon Coulibaly Korhogo (Côte d'Ivoire) ; E-mail : annicksilue@gmail.com

**Sociologue ; E-mail : nicolaskouassi2005@yahoo.fr

***Ingénieur agroéconomiste, Spécialiste du Développement Communautaire et en Gestion des Relations Extérieures ; E-mail : ehoussou.pierre@yahoo.fr

local communities and the strategies created by the company in order to stay resilient all through. Carried out with 29 people including company's administrative staff, local community members and institutional actors of the area, the study has collected data from interviews and a participant observation. Also in a qualitative approach built on the theory of strategic analysis of M. Crozier and E. Friedberg (1977), it shows how a community relationship got developed through a process negotiated and set up between the mining company and the communities it has impacted regardless their conflicting interactions.

Keywords

Mining company, community relationship, conflicts, negotiation, Côte d'Ivoire.

Introduction

L'industrie minière a joué et joue encore un rôle important dans l'économie de certains pays africains, allant jusqu'à en constituer 50% des revenus du commerce extérieur, selon le rapport de la Commission Economique pour l'Afrique (2011). Elle a notamment permis, une meilleure gestion et une bonne utilisation des recettes fiscales provenant de ce secteur, mais aussi l'élaboration de stratégies de développement mettant les mines au centre du virage vers l'industrialisation progressive des pays africains. Toutefois, dans les pays pauvres, les entreprises minières sont soumises à des obligations de mesure de leur impact extra-financier (B. Boidin et F. Simen, 2016). Cela relève du fait que ce secteur soulève de grandes questions environnementales¹ et sociales qui mettent à mal les rapports existants entre industrie extractive et communautés hôtes. Ces rapports conflictuels constituent une entrave au bon fonctionnement des industries extractives. Les instruments d'évaluation de l'impact environnemental internationalement reconnus ont permis aux compagnies minières de prendre convenablement en compte les considérations environnementales et sociales dans leurs décisions d'investissement. Les évaluations de l'impact environnemental et social

¹ Selon le rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (CNUED) de 1992, le secteur de l'industrie extractive, notamment les mines, est généralement associé aux effets négatifs sur l'environnement, en particulier l'écosystème. Ces activités modifient le paysage et peuvent avoir des effets à long termes sur les communautés et les ressources naturelles du fait qu'elles dégradent la nature, qu'elles utilisent des produits chimiques et autres substances nocives.

Iguéldjôh A. Silue, Nicolas K. Kouassi, Pierre Éhoussou : La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire...

font désormais partie intégrante des méthodologies d'évaluation de l'investissement, qui étaient auparavant fondées en grande partie sur des critères financiers. Dans ces conditions, les nouveaux codes miniers ont choisi de prendre en compte la question du développement des zones riveraines des projets miniers afin que l'activité minière soit socialement responsable (Y. Gnamien, 2014).

En effet, les sociétés minières sont sollicitées pour construire, avec les parties prenantes, des programmes à caractère de Responsabilité Sociale d'Entreprise (RSE). Les entreprises du secteur minier sont ainsi appelées à contribuer au développement durable. Ces investissements rendent nécessaire, afin de réduire l'impact négatif sur les populations locales et l'écosystème, l'instauration d'un dialogue entre les entreprises, les populations locales et les gouvernements (B. Boidin et F. Simen, idem) : c'est la gestion des relations communautaires qui occupe désormais une place de choix dans le secteur extractif.

La dimension sociale du projet minier implique une approche collaborative et inclusive de la compagnie et des parties prenantes communautaires, axée sur le partenariat et qui se prolonge sur le long terme. Cela a maximisé le pouvoir de négociation des populations affectées par les projets (Y. Gnamien, idem.). Cependant, l'expérience avec les sociétés minières a fini par démontrer que les communautés locales, en particulier les populations affectées par les activités minières, peuvent influencer la capacité de l'industrie à accéder aux ressources et par ricochet à atteindre les objectifs poursuivis. Dans ces conditions, la gestion des relations communautaires paraît indispensable au bon fonctionnement de l'industrie minière.

En Côte d'Ivoire, l'industrie minière moderne a fait son apparition à partir des années 1970. C'est dans le cadre de la diversification des ressources économiques du pays, que l'État ivoirien a envisagé, en 2012, le développement du secteur minier pour en faire le deuxième levier du développement économique du pays² (N. Kouadio, 2015). Dans ce sillage de diversité économique, fut créée la mine de Bonikro,

² Cet objectif est affiché par les gouvernements successifs depuis des années. Lors d'une conférence de presse le ministre des mines et de l'énergie disait : « Nous espérons que cette nouvelle ère qui s'ouvre sera marqué par le développement minier de la Côte d'Ivoire pour que l'avenir économique soit assuré par le binôme agriculture-mine » (le patriote du jeudi 5 février 2009). En témoigne également le discours du président de la république Alassane Ouattara lors de l'inauguration de la mine d'or de Tongon.

portée par une volonté politique qui permettrait de faire de la région un véritable pôle de développement économique. La compagnie minière cohabite depuis 2008 année de sa création, avec les communautés de la sous-préfecture de Hiré. Dans le cadre de la gestion des relations avec les communautés riveraines, diverses approches et stratégies ont été adoptées par les dirigeants des différentes sociétés qui se sont succédées à la tête de la compagnie. Celles-ci reposent sur des études d'identification des besoins individuels et collectifs des communautés impactées par le projet, des plans de développement communautaires (Service Développement Durable Newcrest, 2018).

En dépit des efforts consentis dans le but d'améliorer les relations avec les communautés riveraines, force est de constater l'existence de rapports parfois conflictuels entre compagnie minière et communautés. Ceux-ci se caractérisent par des tensions sociales (obstructions des voies menant à la mine, *sit in*, sabotage des installations de la mine, etc.) qui conduisent souvent aux blocages ou arrêt des activités de la compagnie minière. À titre d'illustration, au moins vingt-trois blocages ont été recensés en 2015 avec comme point culminant un blocage des activités de la mine pendant 52 jours d'affilés (du 1er Septembre au 22 octobre 2015). Toutefois, depuis l'année 2017, l'on a constaté une réduction considérable du nombre de tensions sociales. Pour les années 2018 et 2019, la compagnie n'a fait cas d'aucune manifestation conflictuelle des communautés. Alors, les questions qui se posent sont les suivantes : Comment la société minière parvient-elle à rétablir et à apaiser le climat social autour de l'exploitation aurifère à Bonikro et Hiré ? Quelles sont les causes ou facteurs qui engendrent les conflits entre société minière et communautés locales ? Quelle est la stratégie de gestion des relations communautaires mise en œuvre dans la mine de Bonikro ?

En relation avec les questions de recherche posées, l'objectif général est de comprendre les mécanismes de gestion des relations communautaires adoptés par les différents acteurs pour maintenir un climat social apaisé.

Méthodologie

L'étude s'est déroulée entre 2018 et 2019, au sein de la compagnie Newcrest Mining, détentrice des mines de Bonikro et de Hiré, au moment où les investigations étaient menées. La méthodologie de recherche utilisée est celle consistant à conduire notre enquête de terrain

Iguéledjôh A. Silue, Nicolas K. Kouassi, Pierre Éhoussou : La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire...

dans la sous-préfecture de Hiré (région du Lôh Djiboua). Le choix de ce site se justifie par le fait que cette localité abrite les mines d'or de Bonikro et de Hiré. Dans ces localités, les populations affectées par le projet d'installation de la mine ont été aussi entretenues. Les techniques de collecte mobilisées ont été l'observation participante et l'entretien individuel semi-dirigé. L'observation participante a été faite par l'un des co-auteurs de cet article qui exerce depuis plusieurs années au sein de l'industrie minière. L'entretien semi-directif répond au souci de collecter des informations susceptibles, d'une part, de décrire, de comprendre la stratégie et l'importance de la gestion des relations communautaires de la compagnie ; et d'autre part, de comprendre les perceptions et réactions des communautés elles-mêmes face à la stratégie communautaire adoptée par la compagnie. Il s'agit de faire ressortir les différentes logiques d'actions à partir des argumentations. L'entretien a été organisé dans un premier temps avec les responsables du département des relations communautaires à Newcrest, afin de collecter des informations sur le programme de développement communautaire et ses caractéristiques. Deuxièmement, des entretiens ont été conduits avec les populations environnantes afin de définir leur participation et de comprendre leur appréciation des actions conduites.

Enfin, des entretiens ont été menés auprès des acteurs institutionnels (Collectivités locales, État, etc.) pour appréhender la façon dont les actions entreprises par la compagnie et les communautés dans la construction de la stratégie communautaire ont été encadrées et perçues. Ces acteurs ont été choisis sur la base de leur position hiérarchique et de leur niveau d'implication dans le processus de gestion des relations communautaires. Au total vingt-neuf individus ont été interviewés. Aussi, une recherche documentaire basée sur l'analyse de données secondaires (presse, supports de communication d'institutions impliquées dans le secteur minier et rapports d'acteurs institutionnels) est venue en appui aux entretiens réalisés.

Cette étude ayant privilégié l'analyse qualitative, le cadre théorique a été construit à partir de l'analyse stratégique de M. Crozier et E. Friedberg (1977) qui se focalise sur les relations de pouvoir entre acteurs et les règles qui gouvernent leurs interactions.

Résultats

1. Stratégie de gestion des relations communautaires de la compagnie minière

La gestion des relations communautaires occupe une place importante dans l'organisation et le fonctionnement des mines de Bonikro et Hiré. Pour être performante, l'entreprise Newcrest a mis en place une stratégie de gestion des relations communautaires. Celle-ci tient compte des acteurs en relation encore appelés parties prenantes et des actions mises en œuvre.

1.1. Les acteurs impliqués dans les relations communautaires

1.1.1. La compagnie minière

La mine de Bonikro est le résultat de recherches démarrées en 1996 par la société EQUIGOLD Cote d'Ivoire. Ces recherches ont abouti à la découverte d'un gisement économiquement viable en 2006. L'étude d'impact qui précède l'attribution du permis d'exploitation a été réalisée la même année. Juste après la fin de la construction de l'usine en 2008, la mine de Bonikro a été rachetée par la société LGL d'origine Australienne. Deux ans après, soit en 2010, la mine de Bonikro a été à nouveau rachetée par une autre société d'origine Australienne qui est Newcrest Mining. À chacune de ces nouvelles acquisitions, sont rattachées des politiques de gestion des Relations Communautaires propres à chaque société. Cela se perçoit, dans l'appellation qui est donnée au service des relations avec les communautés. Sous la société Équigold, le service en charge des relations avec les communautés était appelé « Community and Social Relation ». Sous la société LGL, le service a été dénommé « Sustainable Development » « développement durable ». Ce service était conçu sous un angle holistique, c'est-à-dire qu'il comprenait les sous services en charge de l'environnement, de la santé-sécurité, et des relations communautaires. La société Newcrest Mining a poursuivi avec cette conception des relations communautaires pendant quelques années avant d'adopter une nouvelle conception qui est la performance sociale. Cette nouvelle conception désigne le niveau quantitatif et qualitatif des résultats obtenus par l'entreprise en matière de climat social, dans son environnement de travail. La performance sociale vise également à évaluer le ratio moyens/résultats des politiques sociales mises en œuvre, ainsi que l'impact de ces politiques sur la

Iguéldjôh A. Silue, Nicolas K. Kouassi, Pierre Éhoussou : La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire...

performance globale de l'entreprise. La mise en œuvre de cette approche de la gestion des relations communautaires a permis de faire une revue des relations entre la mine et les communautés affectées par l'installation de la mine.

1.1.2. Les autorités administratives et institutionnelles

Les autorités administratives de la région se trouvent au cœur de la gestion des contentieux entre compagnie minière et communautés impactées. Elles jouent le rôle de facilitateur dans le règlement des conflits éventuels. Ce sont principalement le préfet, le sous-préfet, la direction régionale des mines et de la géologie ; et, accessoirement, les ministères de l'agriculture et de la production animale, de la construction et de l'urbanisme, des eaux et forêts, etc.

1.1.3. Les communautés locales

Les communautés locales dans les rapports communautaires désignent les populations situées dans les localités directement concernées ou impactées par les activités de la compagnie minière. Ces communautés sont désignées impactées par les services de l'État notamment l'Agence Nationale de l'Environnement (ANDE) lors de la remise des Termes de Références (TDR) de l'Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) qui serviront de base à l'obtention du Permis Environnemental, préalable au Permis d'Exploitation minier.

Pour les deux sites de la compagnie, on dénombre comme localités :

- les cinq campements circonvoisins de la mine de Bonikro que sont : Bandamakro, Konankro, Bonikro, Chantier Konankro et Petit Bouaké ;
- les six villages du canton Watta : Bouakako (propriétaire terrien de la mine de Hiré), Hiré-village, Douaville, Kagbè, Zaroko et Gogobro (propriétaire des terres sur lesquelles la mine de Bonikro est installée) ;
- la ville de Hiré.

À l'intérieur de ces localités, les communautés sont organisées et fonctionnent selon une structure matérialisée par des groupements. On retrouve dans la plupart des localités la chefferie et sa notabilité, les groupements de femmes, de jeunes, et ceux des communautés étrangères. Ces populations sont majoritairement agriculteurs et/ou propriétaires terriens. À côté de ces communautés, les cadres de la région ainsi que les différentes confessions religieuses qu'on y trouve prennent une part active dans les relations communautaires au sein de l'industrie minière.

1.1.4. Le Comité de Développement Local et Minier (CDLM)

Avant l'année 2014, le code minier encourageait les entreprises minières à contribuer au développement économique et social de la zone impactée par l'exploitation minière sans toutefois fixer de cadre ou méthodologie ayant pour but de limiter ou recadrer les actions de ces entreprises. Ainsi, les sociétés minières avaient le pouvoir discrétionnaire de choisir des projets pour la population. Cette situation a suscité des plaintes de la part de la population, car selon elles, les entreprises minières ne contribuaient pas suffisamment au développement économique des zones impactées. Ainsi donc, le code minier adopté en 2014 a comblé ce vide en fixant un pourcentage du chiffre d'affaire (0.5%) alloué aux projets de développement locaux des zones impactées. Il a aussi prévu la création d'un Comité de Développement Local Minier (CDLM) dans le but de gérer de façon rationnelle et concertée les fonds alloués au développement local. Ce comité s'est voulu hétérogène dans sa composition afin que toutes les parties prenantes y soient représentées : le Préfet et le Directeur Régional des Mines représentant la partie étatique ; la chefferie, la jeunesse et les femmes pour les populations impactées et enfin l'entreprise.

Ces acteurs qui sont les autorités administratives, les communautés locales, le CDLM et la compagnie minière, interviennent à différents niveaux dans la gestion des relations communautaires. Toutefois, la relation communautaire prend appui sur des engagements de la compagnie vis-à-vis des communautés, impactées par l'installation de la mine. Dans l'ensemble, ces engagements sont des actions allant dans le sens de l'apaisement suite aux dommages subis par les populations.

1.2. Les actions communautaires de la mine

Les actions communautaires ont connu plusieurs évolutions au fil des années et avec l'avènement des différents propriétaires des mines de Bonikro et Hiré. Deux types d'actions, à savoir le dédommagement des impacts collatéraux causés aux populations (perte des terres et des cultures, réinstallation physique et/ou économique involontaire, impacts environnementaux, etc.) et les actions de développement durable local réalisées dans le cadre de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) ont été mises en œuvre.

Iguéledjôh A. Silue, Nicolas K. Kouassi, Pierre Éhoussou : La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire...

1.2.1. Les actions de réparation ou mitigation d'impact

1.2.1.1. *La relocalisation des campements*

Les actions de réparations ou de mitigation d'impact regroupent toutes les actions ou projets qui sont mis en œuvre dans le but de limiter, de compenser, de corriger ou de remédier à un impact négatif sur les communautés du fait des activités minières. Ainsi, avant le démarrage effectif des activités de la mine, le campement de Bonikro a été relocalisé en 2008 sur un autre site (le site actuel), car il se trouvait dans l'emprise de la fosse d'extraction. Ce sont 49 maisons toutes en dur qui ont été reconstruites pour 480 habitants avec plusieurs commodités modernes telles que la fourniture de l'eau courante, l'électrification, la construction de toilettes, de foyer de jeunes, d'édifices religieux, l'ouverture des voies, le lotissement du nouveau campement, etc.

En 2009, suite à la décision d'agrandir le parc à résidu, un second campement sera relocalisé à proximité du nouveau campement de Bonikro avec les mêmes commodités modernes. Il s'agit du campement de Bandamakro. Ce sont 58 maisons qui ont été construites en dur pour une population de 350 habitants.

Le dernier campement à être relocalisé est celui de Konankro. Le processus de relocalisation a démarré en mars 2012 suite au souhait de la mine d'optimiser l'usine de traitement en construisant des infrastructures additionnelles. La modélisation scientifique du projet a démontré que les impacts sonores étaient au-dessus des normes nationales et internationales. Il fallait donc anticiper la relocalisation du campement (ce projet a été abandonné par la suite au regard de la chute des cours de l'or). Le redéploiement effectif de Konankro sur son nouveau site à proximité de la ville de Hiré en venant de Oumé a toutefois été réalisée début 2018. Ce sont 125 maisons en dur qui ont été construites pour 647 habitants avec des commodités modernes plus adaptées que dans les deux premiers campements relocalisés. Au total, ce sont près de quatre milliards de F CFA qui ont été investis dans les trois relocalisations (Newcrest, 2018).

Photo 1 : Vue aérienne de Ancien Bandamakro,
Photo 2 : Vue aérienne de Nouveau Bandamakro,



Source : Photothèque Newcrest, 2009 et 2010.

1.2.1.2. Les compensations de culture et de terre

L'exploitation minière à ciel ouvert est une activité qui consomme de grands espaces (M. Thune, 2011). L'emprise foncière de la mine à ciel ouvert est une réalité à la mine de Bonikro. L'espace utilisé pour l'exploitation de la mine couvre, à Bonikro, une superficie de 847,07 hectares, administration et clôture de sécurité y compris et à Hiré 640 hectares de terre (Newcrest, 2018). Cette infrastructure économique occupe des surfaces qui abritaient des domiciles d'habitation des populations riveraines ainsi que des activités économiques, principalement l'agriculture. Il faut préciser que l'agriculture constituait la principale source de revenu des populations avant l'installation de la mine. À Bonikro, ce sont environ 150 paysans initialement propriétaires de ces terres qui ont été partiellement ou totalement expropriés et indemnisés, tandis qu'à Hiré, le processus a tenu compte de 4000 propriétaires de terres rurales de lots urbains et de cultures pour environs 2 milliards de F CFA à leur payer (Newcrest, 2018).

Le calcul de l'indemnité s'est basé sur un barème établi par l'État de Côte d'Ivoire disponible dans les services du ministère de l'agriculture³.

Ce barème a été fortement contesté par les paysans de la Sous-préfecture. Raison pour laquelle pour l'ouverture de la mine de Hiré,

³ 2014 Arrêté interministériel N° 247/MINAGRI/MPMEF du 17 juin 2014 portant fixation du barème d'indemnisation des cultures détruites.

Iguéldjôh A. Silue, Nicolas K. Kouassi, Pierre Éhoussou : La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire...

les populations ont exigé un nouveau barème dit ‘‘consensuel⁴’’. À cet effet, une réunion impliquant les couches représentatives de la Sous-préfecture s’est tenue du 25 au 26 septembre 2012, pour actualiser le barème et la procédure d’indemnisation des cultures affectées par le projet minier de Newcrest. Cette procédure d’indemnisation est accompagnée d’un nouveau barème qui a apporté des changements notables dans le processus d’indemnisation des cultures à Hiré. Les compensations de terres et de cultures, malgré le barème consensuel qui a été adopté est l’une des sources de tensions entre Newcrest et les communautés.

1.2.2. Les actions de développement durable local

Les actions de développement durable local réalisées dans le cadre de la responsabilité sociale ont démarré peu avant l’entrée en exploitation de la mine de Bonikro.

Durant la période 2009-2011, les actions de développement ont été réalisées dans les localités affectées par le biais de plans d’actions qui découlaient des différents plans de développement communautaires (PDC). Les actions ou projets prioritaires une fois validés en atelier en présence des autorités locales, étaient mis en œuvre par des sous-traitants choisis et supervisés par la mine. Il est utile de préciser qu’avant la mise en œuvre de toute action ou tout projet, un procès-verbal d’acceptation de mise en œuvre de l’action, ou un certificat de partenariat était signé entre les représentants de la communauté bénéficiaire, de la compagnie et contresigné par le sous-préfet de la localité. Ce document avait pour but de décrire les spécifications techniques du projet (présentation des différents plans, schéma, croquis, etc.), de l’action ou don. En d’autres termes, le document décrivait le livrable ou produit fini. Il attestait également de la contribution des parties prenantes, notamment des communautés aux actions entreprises en leur faveur.

À la fin du projet ou de l’action, une attestation de fin de projet et de remises d’infrastructures est signée entre la mine, le représentant du village (le chef en particulier) et contresignée par le sous-préfet de la

⁴ Au cours de nos entretiens, plusieurs exploitants agricoles ont affirmé ne pas se retrouver dans le ‘‘consensus’’ autour du barème d’indemnisation. Ils disent que les représentants des entités communautaires, surtout les autorités administratives auraient été « achetés » par la mine.

localité. Cette attestation décrit effectivement ce qui a été réalisé et remis à la localité bénéficiaire (y compris les modifications qui ont été validées et formalisées). Le rôle de ces actions de développement communautaire dans le cadre de la RSE est de favoriser une cohabitation harmonieuse avec les communautés locales permettant ainsi à la mine de Bonikro de maintenir “la licence sociale d’opération” auprès de ces communautés. Les actions et/ou projets entrepris par localité étaient dans l’ensemble orientés vers : le reprofilage des voies ; la construction et/ou réhabilitation d’infrastructures scolaires, sanitaires et sportives ; l’appui aux Activités Génératrices de Revenus (AGR).

Malgré les investissements sociaux réalisés au profit des populations impactées, force est de reconnaître que les besoins de développement et les préoccupations notamment des jeunes demeurent encore un grand défi. C’est pourquoi dans un souci d’améliorer ses actions de développement, la compagnie Newcrest a signé en 2011 un partenariat avec le PNUD organisme des Nations Unies spécialisé dans le développement. Les actions de ce partenariat ont porté essentiellement sur les cinq axes suivants :

- appui au développement d’infrastructures communautaires d’apprentissage ou de production ;
- appui au développement d’activités d’insertion des jeunes (activités agropastorales, activités communautaires à forte intensité de main d’œuvre, etc.) ;
- appui au développement de petits métiers (menuiserie, maçonnerie, plomberie, ferronnerie, etc. et de petites transformations (huile de palme, savon traditionnel, etc.) ;
- renforcement des capacités de productions agricoles des jeunes ;
- facilitation de l’accès aux marchés porteurs pour une meilleure commercialisation des produits agricoles, animaux et/ou transformés.

Les actions de réparation d’impact et les actions de développement durable local, s’inscrivaient toutes deux dans le cadre d’une gestion harmonieuse des relations communautaires. Cependant, la mise en œuvre de ces actions a été confrontée à des obstacles issus de désaccords entre société minière et populations impactées par le projet minier.

Iguéledjôh A. Silue, Nicolas K. Kouassi, Pierre Éhoussou : La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire...

2. Les obstacles à la relation communautaire

2.1. Manque de communication

Les communautés ont beaucoup attendu de la mise en place de la mine, notamment la résorption ou la fin totale pour certaines du chômage, le développement économique et social de la ville de Hiré, la fin de la pauvreté, etc. En effet, comme N. Kouadio (2015) l'a démontré dans sa thèse : « Exploitation minière, facteur de recompositions socio-économiques dans la Sous-Préfecture de Hiré », l'annonce de la construction d'une mine d'or dans la région de Hiré a suscité des attentes concrètes de développement telles que la possibilité d'avoir un emploi à la mine ; le financement de micro-projets économiques collectifs ou individuels ; la construction d'infrastructures socio-économiques ; la relance de l'économie locale à partir du drainage démographique qu'entraînerait la présence de la mine.

Pour voir se réaliser toutes ces attentes, certains se tournent vers la compagnie minière considérée comme détentrice de la réponse à leurs attentes, créant ainsi une quasi-dépendance socio-économique locale vis-à-vis de la mine. La dépendance socioéconomique dont il est ici question, se caractérise par le recours à la mine pour la satisfaction des besoins de subsistance. Les communautés ont vu leurs espoirs s'amenuiser à l'effet de constater que la mine, fit-elle d'or, ne peut à elle seule mettre fin aux différents maux (chômage en particulier). Elle ne peut remplacer l'État dans son rôle régalien. Cette situation a créé beaucoup d'incompréhensions et de tensions entre les deux parties.

2.2. Mécontentement et/ou insatisfaction des communautés

En dépit des actions de réparation et de développement engagées par la compagnie minière, les retombées économiques en faveur de la population sont jugées insuffisantes par les communautés locales. En effet, selon ces dernières, les mésententes avec la compagnie sont nées, pour la plupart des cas, de la gestion des indemnités de plantation (cultures) et de terre. Pour les communautés, les niveaux ou coûts de compensations sont faibles. Elles se sentent par conséquent pour la plupart grugées. Les populations expriment leur mécontentement par une recrudescence des tensions et soulèvements sociaux. Par ailleurs, l'apport de la mine dans le développement économique et social de la région fait l'objet d'une appréciation mitigée. Ce sentiment est résumé par les propos suivants d'un des habitants de Hiré :

La société a fait beaucoup mais il faut dire que nous avons plusieurs souhaits, plusieurs choses que nous demandons que la société fasse pour nous. Dans la ville de Hiré il faut dire qu'il y a beaucoup de choses qui manquent. Aujourd'hui aucune rue n'est bitumée dans la ville de Hiré ; il faut reconnaître que ce qui fait le prestige d'une ville c'est le bitumage des rues de la ville. Et nous appelons au Gouvernement et aux sociétés minières de nous aider à réhabiliter la voie Divo-Oumé puisque la voie est tellement dégradée, qu'il y'a plusieurs accidents sur cette voie. Et, à Hiré nous n'avons pas un centre culturel digne de ce nom, il n'y a même pas une salle dans laquelle les populations, les jeunes vont faire des manifestations pendant les vacances donc il faut dire que nous souhaitons aussi la construction d'un centre culturel digne de Hiré pour que le visage de Hiré change. Donc C'est notre souhait aussi. Merci beaucoup. (Marcellin A.).

Monsieur Akalé E.A, ayant bénéficié d'un contrat temporaire à la mine renchérit en ces propos :

Bon pour le moment au niveau des embauches, il y'a beaucoup de jeunes qui ont été embauchés à la mine, à part ça le développement lui-même ça n'a pas évolué sauf que y a quelques-uns qui ont construit par rapport aux petits salaires qu'ils gagnent à la mine.

Face aux désirs et attentes non satisfaits, les espoirs fondés par les communautés en l'installation de la mine vont vite s'amenuiser, faisant place à des sentiments de méfiance et de défiance. Une autorité administrative de la région interrogée résume la situation en ces termes :

Vous savez quand il s'agit d'argent, les problèmes surviennent toujours car cette question est sensible et passionne les communautés qui voient en la mine d'or une vache à lait à traire, une aubaine pour s'enrichir (Ahoui R.).

2.3. Manque d'encadrement des populations dédommagées

Le projet d'exploitation minière prévoit le dédommagement de toutes les personnes impactées par les activités minières. Pour le projet minier de Hiré et Bonikro, il y a eu les actions de mitigation d'impact et les actions de compensation de terre et culture. Pour certains enquêtés, notamment les communautés, les difficultés entre la mine et les communautés sont nées de la mauvaise gestion des compensations (et non du niveau de compensation) par les communautés. La « mauvaise » utilisation des compensations a plongé certains bénéficiaires dans un

Iguéledjôh A. Silue, Nicolas K. Kouassi, Pierre Éhoussou : La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire...

état d'appauvrissement. Cela a engendré un retour de ces bénéficiaires vers la compagnie, pour réclamer d'autres compensations supplémentaires, « un meilleur dédommagement ». Selon certains enquêtés, cette situation résulte, du manque d'encadrement de la part de la mine et des autorités dans la gestion de l'après compensation. En effet, les communautés (les paysans) ont reçu beaucoup d'argent de la mine mais en une fois, en une seule année alors qu'elles étaient habituées à ce que leur précédente activité, l'activité agricole leur procure de l'argent de façon continue.

3. Les actions de remédiation

Pour faire face aux obstacles liés à la mise en œuvre de la stratégie communautaire, des actions ont été menées par la compagnie minière. L'une des mesures de remédiation a été de former des organes « impartiaux » chargés de la régulation et du suivi des relations communautaires. Ces organes seraient à juste titre des facilitateurs dans les rapports compagnie-communauté.

3.1. La mise en place d'organes de régulation et de suivi des relations communautaires

En vue de faciliter la coordination des activités de mise en œuvre du Plan de Développement Local (PDL), un dispositif institutionnel comportant deux organes a été mis en place. Il s'agit du comité de pilotage (CP) et du comité de développement local (CDL) :

- le Comité de Pilotage : présidé par le Préfet de région, le CP est composé du conseil régional, de la mairie, du sous-préfet, de la mutuelle de Hiré et des communautés. Il a pour mandat de faciliter la mise en œuvre du PDL ;
- le Comité de Développement Local (CDL) : présidé par le sous-préfet de Hiré, le CDL est chargé de la coordination et du suivi de la mise en œuvre des actions sur le terrain. Il comprend la mutuelle de Hiré, les représentants de la population, la société civile et les représentants des services administratifs de l'État.

L'objectif visé par la mise en place de ces organes est de privilégier l'implication et la responsabilisation des acteurs locaux, la participation effective des communautés, aussi bien dans la mise en œuvre que dans le suivi des actions planifiées et de faire un plaidoyer afin de mobiliser des ressources additionnelles pour financer l'ensemble des projets. Ces deux organes de mise en œuvre ont été officiellement mis en place par arrêté préfectoral.

3.2. Le processus de réengagement communautaire

Les grèves et autres manifestations de protestation ont contraint la compagnie à instaurer sous l'égide du ministère en charge des mines et autorités administratives locales, un processus de réengagement communautaire à partir de Mars 2016.

Ce réengagement communautaire a consisté à faire le bilan des rapports entre la société minière et les communautés hôtes depuis les premiers contacts qui remontent à la période de l'exploration. Il était donc question d'identifier les points d'achoppement et de mettre en place un plan d'action de résolution de ces différends.

À l'issue de la rencontre inaugurale du processus de réengagement communautaire, un comité restreint a été mis en place par le Préfet de région, préfet du département de Divo. Ce comité présidé par le sous-préfet de Hiré, et composé des forces vives des localités impactées a, à la fin de ses travaux, proposé un plan d'investissement social de même qu'un nouveau protocole sur l'emploi local, récurrente pomme de discorde. En plus de ces solutions, la compagnie Newcrest a entamé des négociations qui ont abouti à la signature d'accords spécifiques incluant/fusionnant toutes les « promesses ou héritages » du passé et du présent avec les villages propriétaires terriens des mines de Hiré et de Bonikro portant sur des actions de développement. En dehors de ces deux villages propriétaires terriens, des actions sociales ont également été réalisées par Newcrest sur ses fonds souverains et en accord avec les communautés et autorités locales.

3.3. Instauration d'un mécanisme de gestion des doléances

Malgré les solutions apportées en vue d'améliorer la relation avec les communautés, force est de constater que la question de l'emploi des travailleurs locaux demeure une source de litige entre communautés et compagnie. Cette posture des communautés va contraindre la compagnie à mettre en place un mécanisme de gestion des doléances matérialisé par la création d'un bureau dénommé Espace Communautaire. Ce cadre d'échanges a pour mission de remédier aux difficultés de communication entre compagnie et communautés.

Le mécanisme de gestion des doléances est un lien officiel et permanent entre les parties prenantes. En effet, avant son instauration, les parties prenantes notamment les communautés affectées se plaignaient des difficultés de communication, d'échanges et d'accès à la compagnie. Le nouvel outil instauré prévoit un accusé de réception

Iguéldjôh A. Silue, Nicolas K. Kouassi, Pierre Éhoussou : La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire...

quasi immédiat du courrier du plaignant ou partie prenante initiatrice du courrier dès réception, et une réponse officielle est adressée à ce dernier en vingt-un jour maximum après l'émission de l'accusé de réception (Newcrest, 2018). Les différentes parties ont marqué leur adhésion au moment de la sensibilisation et de la divulgation de cet instrument. Cinq types de doléances sont quotidiennement réceptionnées et se présentent comme suit :

- des doléances de transgression (plaintes) ;
- des doléances de demande d'appui et d'assistance de toute nature ;
- des demandes d'emploi et stage ;
- les doléances feedback (remerciement, contre-réponse) et ;
- les doléances autres (information, ampliation, demande de fiches d'évaluation et invitation).

L'instauration d'un mécanisme de gestion des doléances a permis de renforcer la licence sociale d'acceptation de la mine. Selon un responsable de la compagnie interrogé à cet effet :

La situation a beaucoup évolué positivement car par rapport aux autres années passées, nous assistons aujourd'hui à des blocages sporadiques (moins de 2h de temps) ou des menaces de blocages. Parfois, certains membres de la communauté nous appellent pour dire que tel groupe de tel quartier prépare un blocage. Ce genre d'attitude émanant de la communauté confirme donc l'excellence des relations avec les communautés mais également le bon fonctionnement de notre stratégie de veille communautaire qui permet d'anticiper sur les problèmes. (Mory D.)

3.4. Révision du mode de recrutement des travailleurs locaux

Pour rappel, l'avènement de la mine d'or dans la région a changé les habitudes économiques des populations. Elles ont, sous la contrainte ou de gré, délaissé leurs activités agricoles pour s'orienter vers l'exploitation de l'or perçu désormais comme pourvoyeuse de gain. Cette situation a entraîné une explosion des demandes d'emploi à la compagnie minière.

À la création de la mine, une procédure de recrutement du personnel provenant des communautés affectées a été mise en place par la compagnie. Mais celle-ci concernait uniquement le personnel temporaire. En effet, c'est le service « relation communautaire » de la mine de Bonikro qui désignait uniquement, après consultation des listes transmises (par ordre d'inscription) par les communautés affectées, les

personnes retenues pour l'exécution de la tâche. Cette procédure a été décriée par les communautés du fait de leur non-participation dans le choix du « travailleur occasionnel ». Leurs mécontentements étaient perceptibles parfois par la non-reconnaissance des employés embauchés pour le compte de leurs localités. Ces conflits entre la compagnie et les communautés sur la question de l'emploi des populations locales constituent l'une des raisons pour lesquelles le comité restreint a recommandé une révision du mode de recrutement des travailleurs locaux.

La compagnie minière a donc développé, avec les communautés affectées particulièrement les jeunes et les autorités locales, une nouvelle stratégie pour résorber le chômage dans la zone d'impact. Cette nouvelle stratégie dénommée « Emploi Local-Local » a été adoptée le 1^{er} juin 2016 par l'ensemble des parties. Le présent concept a pour objet de déterminer une procédure claire sur la façon dont la compagnie et ses sous-traitants feront savoir leur besoin en matière d'emploi de personnel temporaire. Il est aussi question de recruter et d'engager prioritairement des candidats émanant des communautés locales.

Pour ce faire, tous les appels à candidatures seront notifiés au Sous-préfet de la localité et affichés sur des panneaux d'affichage dans les communautés concernées en prélude à la sélection des candidats retenus. Dans le but d'accroître la transparence du processus d'emploi « local-local », le Sous-préfet, de concert avec les chefs de village, confirmera la provenance des candidats intéressés, avant de soumettre les candidatures des personnes intéressées à la compagnie. Il est bon de préciser que cette réforme sur l'embauche a été initiée par la compagnie Newcrest et s'est prolongée avec les autres compagnies qui lui ont succédé.

Suite au processus de réengagement communautaire initié, et qui a apporté un tant soit peu une accalmie au climat social, la compagnie Newcrest a procédé à une restructuration et une réorganisation de la gestion de ses parties prenantes en général et en particulier de sa relation communautaire.

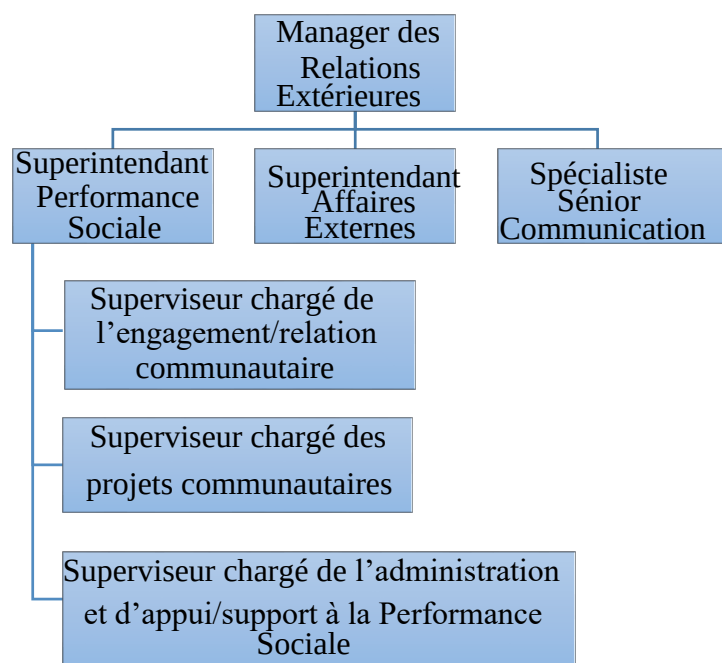
3.5. Réorganisation de la gestion des relations communautaires

Celle-ci s'est matérialisée par la fusion des départements des affaires externes (chargé de la relation avec le Gouvernement et les institutions) et le Sustainable Development (SD) (en charge de la relation avec les

Iguéledjôh A. Silue, Nicolas K. Kouassi, Pierre Éhoussou : La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire...

autorités et communautés locales) pour former un nouveau département dénommé « département des Relations Extérieures ». En effet, la revue organisationnelle de l'entreprise a incité ses dirigeants à revaloriser la composante communautaire ou sociale dans le business plan. Cette « prise de conscience » fait suite aux difficultés qu'a connues l'industrie minière du fait de sa gestion de la relation communautaire. Désormais cette dernière est perçue comme une variable sur laquelle il faut agir pour éviter qu'elle ne soit un frein à l'atteinte des objectifs de la compagnie. La relation sociale devient un facteur de production au même titre que les autres facteurs de production ou variables économiques du business plan. Le schéma suivant présente l'organisation du nouveau département Relations extérieures :

Schéma : Organigramme du Département des Relations Extérieures



Source : Données de l'enquête, 2018

La section Performance Sociale est organisée en trois sous-sections :

- l'engagement/relation communautaire ;
- les projets communautaires ;
- l'administration/appui à toute la section Performance Sociale.

La sous-section engagement/relation communautaire s'occupe des relations avec les communautés et les autorités locales de la zone d'impact du projet. À cet effet, elle a en charge la planification, l'organisation et l'animation des réunions périodiques avec les communautés affectées et les autorités locales. Elle s'occupe également des visites de terrains, des compensations de cultures et de terre, et de toute autre activité avec les communautés (cérémonie, représentations de la compagnie au niveau locales, etc.). Elle est aussi chargée de l'animation et de la gestion des Espaces Communautaires communément appelé ESCO.

La sous-section Projets communautaires est chargée de l'élaboration et du suivi de la mise en œuvre des différents projets communautaires. Elle établit les descriptifs des projets, lance les appels d'offres et sélectionne les entrepreneurs. Les projets communautaires réalisés concernent aussi bien les infrastructures de bases (éducation, route, santé, eau) que les projets générateurs de revenus. Deux types de projets ont été définis, les projets de réparation/mitigation d'impacts, et les projets de développement durable (amélioration des conditions de vie des communautés).

La sous-section administration/appui et support à la Performance Sociale est chargée des tâches administratives pour la bonne marche des activités de la section ainsi que de l'archivage des données. Elle est chargée également de la gestion du mécanisme des doléances et plaintes instauré en 2012 avec les parties prenantes.

Discussion

1. Évolution de la relation communautaire dans l'industrie minière

L'analyse de l'approche communautaire développée ou mise en place par la mine de Bonikro et Hiré depuis sa création montre que la relation communautaire a connu une évolution multiforme. Celle-ci s'explique par le fait que différentes compagnies se sont succédées à la tête de la mine et la vision communautaire est parfois appréhendée différemment d'une compagnie à une autre.

À l'ouverture de la mine en 2008, sous la direction de la Compagnie Équigold, il n'existait pas de service autonome chargé de la gestion communautaire. Toutefois, cette tâche incombait au Département Hygiène-Santé-Sécurité-Environnement-Communauté (HSEC), au sein duquel un employé était chargé d'assurer la relation avec les communautés. De façon pratique, l'activité communautaire consistait à :

Iguéledjôh A. Silue, Nicolas K. Kouassi, Pierre Éhoussou : La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire...

- tenir des réunions périodiques avec les représentants des différents campements et couches sociales de la ville ;
- Sensibiliser les populations sur l'engagement communautaire.

L'activité minière étant nouvelle et méconnue des populations de la zone, les réunions d'informations et de sensibilisation constituaient des canaux appropriés pour permettre aux communautés impactées de connaître, comprendre les retombées et conséquences liées à cette activité.

À l'avènement des compagnies LGL et Newcrest (entre 2009 à 2018)⁵, la gestion communautaire a pris une autre forme. Cette réforme fait suite aux difficultés constatées jusque-là dans la relation communautaire. On enregistre la création d'un service autonome de relations communautaires en charge de la gestion des projets sociaux des localités impactées, les relations avec les autorités locales administratives et coutumières de la région. Les actions menées par ce service sont :

- le diagnostic participatif des localités impactées pour faire l'état des besoins et des difficultés, ainsi que la remédiation ;
- l'adoption de plans de développement communautaire pour chaque communauté impactée.

On constate désormais une gestion tripartite de la relation communautaire. Cette dernière n'incombe plus qu'à la compagnie minière, mais aussi à d'autres acteurs de la société qui vont prendre une part active dans l'amélioration des conditions de vie des communautés : ce sont les communautés elles-mêmes et les autorités administratives de la région. Une des autorités enquêtées affirme :

Quand il y'a un problème qui est posé par les communautés, la mine nous consulte, nous associe dans le cadre de la recherche de solution. Une fois la solution est identifiée, la mine met en place un comité de suivi qui est présidé par les autorités. Cette démarche très participative permet d'améliorer la qualité de la relation et le niveau de confiance avec la communauté. (Marcellin A.).

⁵ La compagnie Équigold a fusionné avec le groupe LGL en 2009, puis ce dernier à partir de 2010 va fusionner avec la compagnie Newcrest.

Aussi selon le rapport du groupe de travail Australien intitulé *Programme des bonnes pratiques pour le développement durable de l'industrie minière* publié en 2016, les industries minières ont fini par comprendre que les communautés locales, en particulier les populations touchées par les activités minières, peuvent influencer la capacité de l'industrie à accéder aux ressources. Raison pour laquelle les programmes de développement durable de plusieurs sociétés se concentrent désormais sur la manière de contribuer au développement des communautés au-delà de la durée de vie d'une mine. Selon ce rapport,

Le secteur industriel, notamment l'industrie minière, utilise de plus en plus la terminologie du développement communautaire afin d'adopter une approche qui dépasse le cadre des subventions ponctuelles et de la philanthropie pour une approche plus collaborative, axée sur le partenariat et qui se concentre sur les objectifs à long terme. Dans ce modèle émergent, les sociétés collaborent avec les gouvernements et les communautés sur des initiatives permettant de renforcer le capital culturel, économique, humain et social d'une zone⁶.

Ce mode de fonctionnement révèle une redéfinition des pouvoirs dans la gestion de l'activité minière.

2. La redéfinition des pouvoirs dans l'activité minière

Collaborer avec les communautés et contribuer au développement communautaire sont une stratégie commerciale pour les compagnies minières. En effet, le développement d'actions sociales dans le cadre de la RSE est nécessaire pour se légitimer et maintenir une licence d'opérer. La Licence Sociale d'Opération signifie en termes simples, l'obtention, le maintien d'un large soutien et acceptation communautaires. Ainsi, la légitimité sociale de l'entreprise lui est accordée par ses parties prenantes. Cette légitimité est maintenue dans la mesure où l'organisation est perçue par ces dernières comme ayant un comportement conforme aux valeurs sociales environnantes (D. Girard et A. Marchildon, 2006). Ces entreprises sont de ce fait confrontées au défi d'obtenir l'adhésion des communautés locales à

⁶ Australian Government, 2016, *Développement et participation communautaire : Programme des bonnes pratiques pour le développement durable de l'industrie minière*, Rapport d'étude, 72 pages

Iguéledjôh A. Silue, Nicolas K. Kouassi, Pierre Éhoussou : La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire...

leurs projets. L'enjeu central de leurs actions sociales reste donc l'obtention de la « *“social license to operate (SLO)”* », c'est-à-dire de la légitimité des activités des entreprises » (B. Campbell, 2008). Les initiatives et actions de l'entreprise à l'endroit des communautés d'accueil s'inscrivent dès lors dans un processus d'acceptabilité sociale du projet minier. Cette notion d'acceptabilité sociale est en réalité le résultat d'un processus de construction et des interactions entre les membres d'une communauté. Les communautés ont conscience du pouvoir qu'elles détiennent sur les compagnies minières. Elles usent donc de stratégies pour avoir un contrôle sur cette marge de liberté dont elles disposent. Dès lors, les grèves deviennent des moyens de pression pour l'assouvissement de leurs désirs, contraignant ainsi les entreprises à repenser leurs positions.

Un membre de la communauté affirme en ces propos :

La mine a pris mon champ sans bien me payer alors que j'ai beaucoup d'enfants. C'est pourquoi je suis partie faire avec mes amis un blocage pour que la mine me donne le reste de mon argent. On est allé s'asseoir sur la route où leurs camions passent pour partir à Bonikro (Hubert Y.).

Pour ce dernier, la compensation devrait être liée à ses charges familiales (nombre d'enfants), d'où le sentiment d'insatisfaction lorsque les compensations, jugées faibles, ne parviennent pas à assouvir les besoins physiologiques. Pour contrôler cette zone d'incertitude, la négociation devient un atout de taille pour les entreprises. Pour P-M. Coupry (2006), ce sont des « compensations négociées » avec les communautés locales, et celles-ci vont constituer des solutions novatrices de développement économique et social des communautés.

Une étude sur l'analyse des conflits dans la société Bondoukou Manganèse (BM) dans l'Est de la Côte d'Ivoire a révélé l'existence de relation de pouvoir dans la gestion des relations communautaires. Le rapport de cette étude menée par D. Adou et *al.*, (2017) présente une pluralité d'acteurs qui jouent à différents niveaux un rôle dans le règlement des conflits :

Le Gouvernement et BM SA sont en position de domination dans la résolution et l'amplification des conflits miniers. Le gouvernement à travers le corps préfectoral joue un rôle « positif » dans la résolution de ces conflits. Quant à BM SA, elle constitue l'acteur ampliateur des conflits miniers. Il existe un pouvoir élevé entre le Préfet (et par délégation les Sous-préfets)

sur les autres acteurs. Les jeunes apparaissent comme les détenteurs de fait du pouvoir de décision au niveau communautaire (survenu et ou atténuation du conflit). Les cadres (Elus locaux, Elites politiques locales, mutuelles de ressortissants) sont comme des acteurs invisibles mais ont une influence (négative ou positive) sur les jeunes et la chefferie (D. Adou et *al.*, 2007).

Dans cette compagnie extractive, on note une prédominance du pouvoir chez les autorités administratives et institutionnelles qui jouent tout comme à Newcrest le rôle de facilitateur. « Les jeunes » et « les cadres » ne restent pas en marge des décisions, même si leur pouvoir de coercition reste moins élevé.

Conclusion

La gestion des relations communautaires est une question qui demeure au cœur des entreprises minières. Dans les mines de Hiré et Bonikro, cette problématique a fait l'objet d'un traitement, en fonction des différentes entreprises qui se sont succédées à la tête de ces mines d'extractions. L'objectif visé à travers cette étude a été de comprendre les mécanismes de gestion des relations communautaires adoptés au sein de ces deux sites miniers en vue de maintenir un climat social apaisé. L'étude a pu mettre en évidence la présence de plusieurs acteurs impliqués dans la gestion des relations communautaires. Les interactions entre ces acteurs gravitent autour des actions menées par l'entreprise en direction des communautés impactées, dans le cadre de la Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE). Les conflits nés de la relation communautaire ont pu être résorbés par la négociation et une révision de la stratégie communautaire axée sur les interactions entre acteurs aux conflits.

Références bibliographiques

- ADOU Djané et *al.*, 2017, *Analyse des conflits autour des sites miniers en Côte D'ivoire : cas de la mine de Manganèse A Bondoukou*, rapport d'étude, Bondoukou.
- AUSTRALIAN GOVERNMENT, 2016, *Développement et participation communautaire : Programme des bonnes pratiques pour le développement durable de l'industrie minière*, Rapport d'étude, 72p.

Iguéledjôh A. Silue, Nicolas K. Kouassi, Pierre Éhoussou : La gestion des relations communautaires dans l'industrie minière en Côte d'Ivoire...

BOIDIN Bruno et SIMEN Francis, « Industrie minière et programmes de développement durable au Sénégal », *Développement durable et territoires* [En ligne], Vol. 7, n°2 | Juillet 2016, mis en ligne le 28 juillet 2016, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/>

CAMPBELL Bonnie, 2008, *L'exploitation comme moteur du développement en Afrique : enjeux de responsabilité et d'imputabilité*, site consulté en février 2018-
http://www.web.net/emi/concertationgrandslacs/2008/2008_01_23_BCampbell.pdf.

COUPRY Pierre-Marie, 2006, « L'engagement RSE des PME réside dans la motivation du dirigeant, Novethic », consulté en avril 2019, www.novethic.fr/novethic/site/article/index-jsp?id=10210.

CROZIER Michel et FRIEDBERG Erhard, 1977, *L'acteur et le système*, Paris, Éditions du Seuil.

GIRARD Diane et MARCHILDON Allison, 2006, « Banques, éthique et RSE : vers une perte de légitimité ? » *Management et société*, numéro2, Paris, L'Harmattan, p9-32.

GNAMIEN Yao, 2014, *L'industrie minière face aux évolutions sociétales : quels impacts des attentes des populations et des collectivités locales sur le développement des projets miniers ?* Thèse de doctorat, École Nationale Supérieure, Paris.

KOUADIO Nicolas, 2015, *Exploitation minière, facteur de recompositions socio-économiques dans la sous-préfecture de Hiré (côte d'ivoire)*, Thèse de Doctorat, Université Alassane Ouattara, Bouaké.

THUNE Matthieu, « L'industrialisation de l'exploitation de l'or à Kalsaka, Burkina Faso : une chance pour une population rurale pauvre ? », *EchoGéo* [En ligne], 17 | 2011, mis en ligne le 27 septembre 2011, consulté le 18 juillet 2021. URL : <http://journals.openedition.org/echogeo/12535> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/echogeo.12535>

NTELA N° 02, Vol. 2, Juillet – Décembre 2021

Le volume de textes reçus dans le cadre de cette livraison suggère à l'évidence, par l'originalité des sujets abordés, leur variété discursive et leur diversité originelle, que malgré les drames (pandémie de Covid-19, terrorisme, guerres asymétriques, changement climatique et ses effets pervers, etc.) auxquels notre monde actuel est confronté, les chercheurs africains restent déterminés à repousser le plus loin possible les frontières de la recherche. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ces situations anormales leur offrent de meilleures perspectives de réflexions savantes, dont les résultats permettent de mieux comprendre ce qu'est l'homme dans son essence. Ainsi, bravant la peur, les chercheurs améliorent leurs harmoniques afin de livrer au monde des éléments explicatifs de sa complexité. Ils montrent une résilience à toutes ces situations traumatisantes qu'ils exploitent à leur avantage, en tirant d'elles le maximum de ce qui constituent des champs de recherche.

Contributeurs : Anon Félix N'dia, Pazambadi Kazimna, Assian Agnès Chantal Ahuie, Didier Judes Ondouo, Ramatou Traoré, Richard Macaire Lengo, Kouacou Anzian, N'drin Claverine Dominique N'guessan Loboué, Seexonam Komi Amewu, Flore Diatoulou, Offin Lié Rufin Akiyo, Arsène Elongo, Abibata Dramé, Amah Victoire Kouadio, Patient Bienvenu Mouzinga-Kimbaza, Yawa Ossi Essiomle, Edmond Guy Serge Dibala, Bellarmin Étienne Iloki, Paméssou Walla, Chris Poppel Louyindoula Bangana Yiya, Kaka Kalina, Marodégueba Barma, Noé Marius Moukiamama Ngankoussou, Médard Brou Kouakou, Reine Soume Tene, Ida Rose Aimée Pandi Née Mabilia, Essotorom Tchao, Dilone Ograbakou Abago, Régina Patience Ikemou, Mawuli Kodjo Avuletey, Augustin Nombo, Azoua Mathias Hounnou, Zéphirin Bokotiabato Mokogna, Mathias Atsatito, Kodzo Kuma Ahondo.

Infographie : Dreid Miché Kodja Manckessi

ISSN : 2789-3588